

Procédure de consultation sur le “RIC en toutes matières” ...à lancer dans un maximum de communes en France !

La procédure est simple, elle prend de 2 à 3 semaines
(environ 200 heures de travail à répartir entre les volontaires)

Pour pouvoir additionner les résultats réalisés à travers la France, la question posée doit toujours être la même.
Merci de reprendre celle posée lors de la [1ère opération lancée à Saint-Clair-du-Rhône](#) :

“Etes-vous favorable au RIC (référendum d’initiative citoyenne) en toutes matières ?
OUI NON BLANC”

La procédure

1. Obtenir la liste électorale (la mairie est dans l’obligation de la fournir - voir procédure détaillée)

Demander la liste à la mairie (elle est obligée de la fournir) :
Envoyer un scan d’une lettre signée disant que l’on ne fera pas d’usage commercial de cette liste.
Joindre une copie recto-verso de sa carte d’identité ou son passeport.
Penser à demander la version numérique (tableau excel).

2. Sélectionner un bureau de vote

Choisir un bureau de vote d’au moins 700 inscrits.
Afin de pouvoir prouver que le soutien au RIC en toutes matières est supérieur au score de LREM aux législatives, si la commune compte plusieurs bureaux, on sélectionne celui où LREM a obtenu le score le plus proche de son score national (22,53%).

3. Trier la liste du bureau

Réorganiser la liste des inscrits du bureau par rue et numéro de rue.
Puis découper en listes d’environ 50 noms pour pouvoir les répartir entre les volontaires.

4. Réunir des volontaires et répartir les tâches

Noter dans un tableau ([téléchargeable ici](#)) les jours et les plages horaires que chaque volontaire peut consacrer à l’opération.
Répartir les listes à chacun des volontaires chargé de contacter les inscrits, de les informer et les inviter à aller voter.

5. Se procurer une urne et un lieu pour le vote

Se procurer une urne transparente* scellée par un huissier (ou notaire) avec son cachet.
Il devra être là lors de l’ouverture de l’urne.

*(*Une mairie, un collège, une faculté ou une entreprise peut en prêter une, à défaut des sociétés en louent.)*

Les honoraires pour cette prestation sont libres, l’huissier peut choisir de ne pas la facturer.

Sans huissier (ou notaire), faire mettre des cadenas juste avant le début du scrutin par deux personnes différentes qui garderont une clé chacun, l’urne ne quittera pas la table du “bureau de vote” et sera ouverte lors de la clôture du scrutin.

Demander au maire un lieu, si possible proche de la Mairie, pour mettre une table et une urne.

En cas de refus, déposer à la préfecture une déclaration de manifestation statique sur la place de la mairie avec une grande table pour le dépouillement. En cas de refus de la préfecture, trouver un lieu privé bien placé, clos (jardin avec clôture, garage bien placé...), dans lequel l’urne pourra être mise à disposition des votants, avec la garantie écrite du propriétaire qu’il ne cédera pas aux pressions qu’il pourrait subir.

6. Annoncer le déroulement de la consultation aux médias locaux

Annoncer quelques jours avant aux médias une conférence de presse qui expliquera la procédure.

Demander aux médias de proposer une réunion publique d’information avec les personnes de leur choix.

L’organisateur sera à la table pour revenir sur d’éventuelles incompréhensions et répondre lui aussi aux questions des citoyens.

Le vote est précédé d’une période d’information contradictoire de 15 jours pendant laquelle tous ceux qui le souhaitent peuvent faire connaître leurs propres positions aux votants.

7. Informer les inscrits du bureau de vote

La campagne référendaire débute dans les jours suivant la conférence de presse pour se terminer 2 semaines plus tard.

Les documents à remettre aux inscrits du bureau de vote sont :

- une explication sur la consultation
- le bulletin de vote (*téléchargeable ici*)
- une enveloppe

Pour les absents lors du premier passage, noter le jour et l'heure afin de déterminer un horaire de passage différent.

Dans un second temps, les volontaires pourront les informer sur le RIC en toutes matières.

8. Scrutin, dépouillement et annonce des résultats

Le vote a lieu un dimanche de 8h à 19h.

Le dimanche soir à 19h le dépouillement a lieu en public après que l'huissier, le notaire ou les deux citoyens ayant les clés aient procédé à l'ouverture en public.

Des vidéos pourront être réalisées notamment au moment de la proclamation des résultats. Elles seront mises en ligne sur article3.fr, clic-ric.org ainsi que sur les sites de votre choix. Un communiqué donnera les résultats, auquel il faudra faire le maximum de publicité.

Pour toutes précisions, contactez Yvan BACHAUD : **04.72.24.65.02 - 06.23.96.08.15**